REPUBLIQUE DU SENEGAL
RÉGION DE SAINT LOUIS



ATLAS 2021 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT LOUIS

Edition Février 2022

COORDINATION

Agence Régionale de Développement de Saint-Louis

GRET

ENQUÊTE ET ANALYSE

Papa Tallé DIEYE (ARD/SL)

CARTOGRAPHIE

Ousmane FAYE (ARD/SL)

COMITÉ TECHNIQUE DE VALIDATION

Agence régionale de développement de Saint Louis

Division régionale de l'hydraulique

Service régional de l'assainissement

Gret

ONG Le Partenariat, ONG MON-3

Base de données de l'agence régionale de développement

Service régional de l'hydraulique

Service régional de l'assainissement

Brigade des puits et forages de Ndioum

SOURCES DE DONNÉES

Enquête auprès des ASUFOR et ASUREP

Inspection d'académie

Région médicale

Documents de planification des collectivités territoriales

Service régional de la statistique et de la démographie

Gret

ONG Le Partenariat

NB : données collectées entre Janvier et Février 2022

Cet Atlas a été réalisé dans le cadre du programme d'Appui aux Initiatives des Collectivités Locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement (AICHA), mis en œuvre par le Gret, l'Agence Régionale de Développement de Saint Louis et Le Partenariat.
Ce programme a bénéficié de l'appui financier des Collectivités territoriales de la Région de Saint-Louis, de la Région Occitanie, de la communauté d'agglomération du Sicoval, du Syndicat des Eaux d'île de France, des Agences de l'eau de Seine Normandie et Adour Garonne et l'ONG MON-3.

• SIGLES ET ABREVIATIONS

ACTING : Assainissement Concerté, Total et Intégré du quartier de Guet Ndar
AEP : Adduction d'Eau Potable
AICHA : Appui aux Initiatives des Collectivités locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD : Agence Régionale de Développement
ASUFOR : Association des Usagers des Forages
ASUREP : Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable
BF : Borne Fontaine
BP : Branchement Particulier
CCREA : Cadre de Concertation Régional pour l'Eau et l'Assainissement
FASUREP : Fédération des Associations d'Usagers de la Région
GIRE : Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IDA : Association Internationale de Développement
IEF : Inspection d'Education et de Formation
OFOR : Office des Forages Ruraux
ODD : Objectifs de Développement Durable
OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire
SDE : Société Sénégalaise des Eaux
SENELEC : Société Nationale d'électricité du Sénégal
SEOH : Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques
SENSE : Suivre Ensemble les Services d'Eau potable du Nord
SNAR : Stratégie Nationale de l'Assainissement en Milieu Rural
SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal
STEFI : Suivi Technique Et Financier

Sommaire

- *Sigles et abréviations* 2
- *LISTE DES CARTES* ..... *Erreur ! Signet non défini.*
- *LISTE DES FIGURES GRAPHIQUES* 4
- *LISTE DES TABLEAUX* 4
- *INTRODUCTION* 5
- *Chapitre 1 : Organisation administrative et territoriale* 6
- *Chapitre 2 : Les zones éco-géographiques* 7
- *Chapitre 3 : Les ressources en eau* 8
- *Chapitre 4 : Gestion des ressources en eau* 9
- *Chapitre 1 : Patrimoine des infrastructures d'hydraulique* 11
  - Inventaire patrimonial 11
  - 1.1.1.1.1. ETAT DES OUVRAGES 12
- *Chapitre 2 : Accès des localités à l'eau potable* 13
  - 1.1.1.1.2. Taux d'accès par localité 13
  - 1.1.1.1.3. Localités non desservies 14
- *Chapitre 3 : Accès de la population en eau potable* 16
  - 1.1.1.1.4. Taux d'accès de la population en eau potable 16
- *Chapitre 4 : Couverture des ménages en branchements particuliers* 17
- *Chapitre 5 : Couverture des écoles et des postes de santé en eau potable* 19
  - Taux d'accès des écoles 19
  - Taux d'accès des postes de santé 20
- *Chapitre 6 : Le Tarif de l'eau* 21
- *Chapitre 7 : Gouvernance de l'eau* 22
- *Troisième Partie : Assainissement* 25
- *Chapitre 1 : Accès des ménages à l'assainissement* 25
- *Chapitre 2 : Le marketing de l'assainissement comme contribution à la SNAR* 27
- *Chapitre 3 : Couverture des écoles élémentaires en bloc d'hygiène* 29
- *Chapitre 4 : Accès à l'assainissement collectif* 30

● LISTE DES FIGURES GRAPHIQUES

Figure 1: Pyramide des âges des ouvrages hydrauliques **Erreur ! Signet non défini.**
Figure 2: Tarif de l'eau en FCFA/m^3 2
Figure 3: Gap en matière de couverture des écoles en blocs sanitaires par Département 2
Figure 4: Ratio élèves/Latrine par IEF **Erreur ! Signet non défini.**

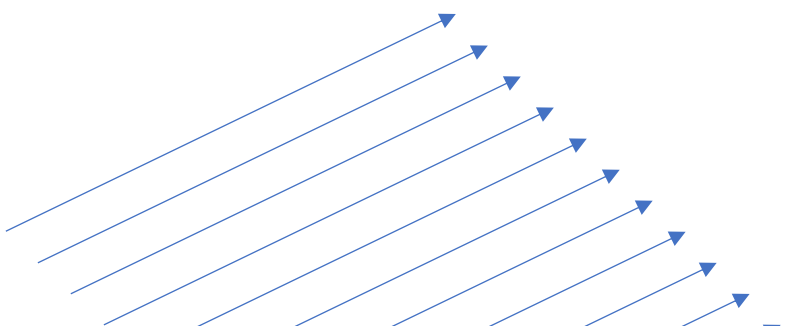
● LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Situation des ouvrages d'hydraulique urbaine 2
Tableau 3: Situation du système de gestion des eaux usées de la région 2
Tableau 4: Situation du système de gestion des eaux pluviales de la région 2

• INTRODUCTION

Le Sénégal accorde une importance capitale au secteur de l'eau et de l'assainissement dans les politiques publiques. De nombreuses initiatives sont initiées pour promouvoir l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en essayant surtout de « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » (ODD n°6). A cet effet, le Plan Sénégal Emergent (PSE) se fixe comme défis majeurs en matière d'hydraulique et d'assainissement i) d'améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural, ii) de développer l'assainissement en milieux urbain et rural, iii) de promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau, iv) de promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement et v) de favoriser l'implication du secteur privé afin de garantir la viabilité financière du sous-secteur de l'hydraulique rural. Les progrès enregistrés ont valu au Sénégal l'organisation du neuvième forum mondial de l'eau en 2022 dont les principaux thèmes porteront sur la Sécurité de
L'Eau et de l'assainissement, Eau et Développement rural, Coopération, Outils et moyens.
La région de Saint-Louis s'inscrit dans cette dynamique nationale d'amélioration du service d'eau potable et d'assainissement et de promotion de la gouvernance concertée du secteur. La mise en place d'un cadre régional de concertation sur la gouvernance de l'eau et de l'assainissement répond à ce défi de coordination et d'harmonisation des interventions des acteurs. Ce cadre, présidé par le Gouverneur de région, s'est doté d'outils performants (Base de données Eau potable, Atlas Eau potable et Assainissement et Stratégie Régionale pour l'eau potable et l'assainissement) de cartographie des ressources en eau, d'évaluation du service d'eau potable et d'assainissement, de suivi des indicateurs liés à la couverture de l'eau potable et de l'assainissement, etc. Ces outils donnent aux différents acteurs (Etat, Collectivités territoriales, partenaires techniques et financiers, etc.) une grille d'évaluation du niveau d'atteinte des indicateurs et une situation de la mise en œuvre des politiques et orientations nationales.

L'Atlas régional permet de suivre la mise en œuvre des politiques et orientations locales en matière d'hydraulique et d'assainissement pour une meilleure efficacité de leurs actions. L'actualisation de l'Atlas EPA permet ainsi de mettre à jour les indicateurs d'accès et de qualité des services d'eau potable et d'assainissement dans la région de Saint-Louis.



PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA REGION

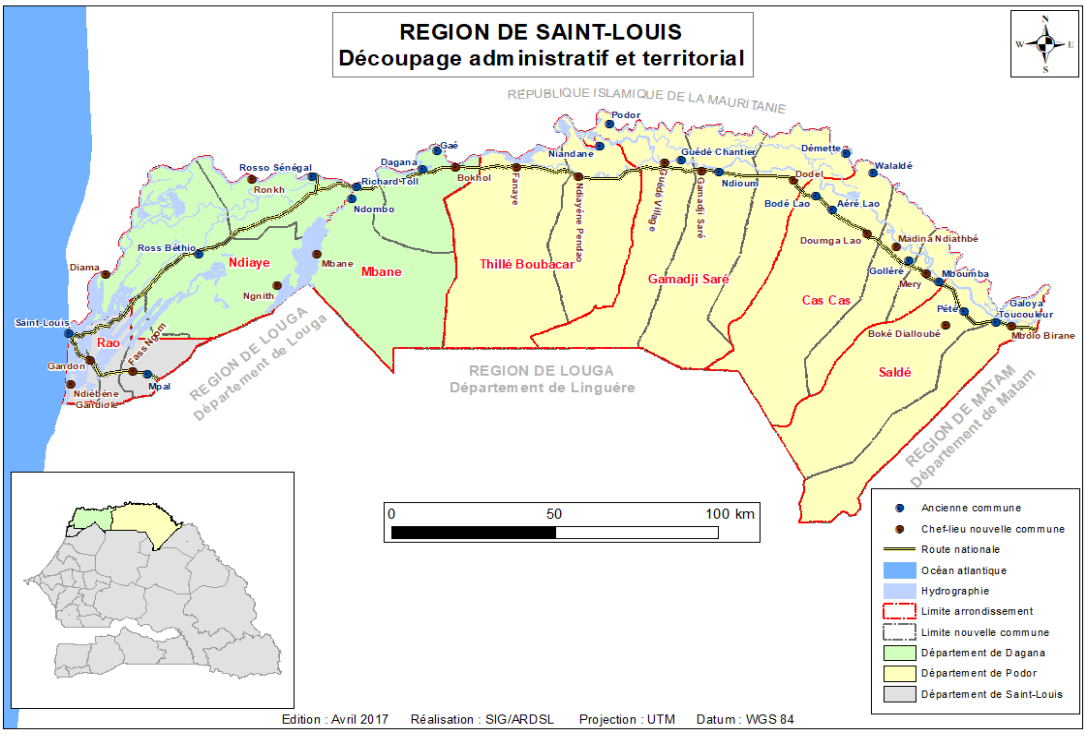
• CHAPITRE 1 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE

La région de Saint-Louis a connu une longue tradition en termes de décentralisation. En effet, après la création de la commune de Saint-Louis en 1872, la région du Fleuve verra le jour en 1960 regroupant 3 cercles (Dagana, Podor et Matam), 11 arrondissements et 4 communes. En 1964, les cercles changent de dénomination pour devenir des départements et en 1984 la région du Fleuve devient la région de Saint-Louis. Elle sera ainsi découpée en 2002 en deux régions (Saint-Louis et Matam) à travers le décret n° 2002-166 fixant le ressort territorial et le chef-lieu des régions et des départements.

L'entrée en vigueur de l'acte 3 de la décentralisation dote la région de 41 collectivités territoriales dont 3 départements et 38 communes.

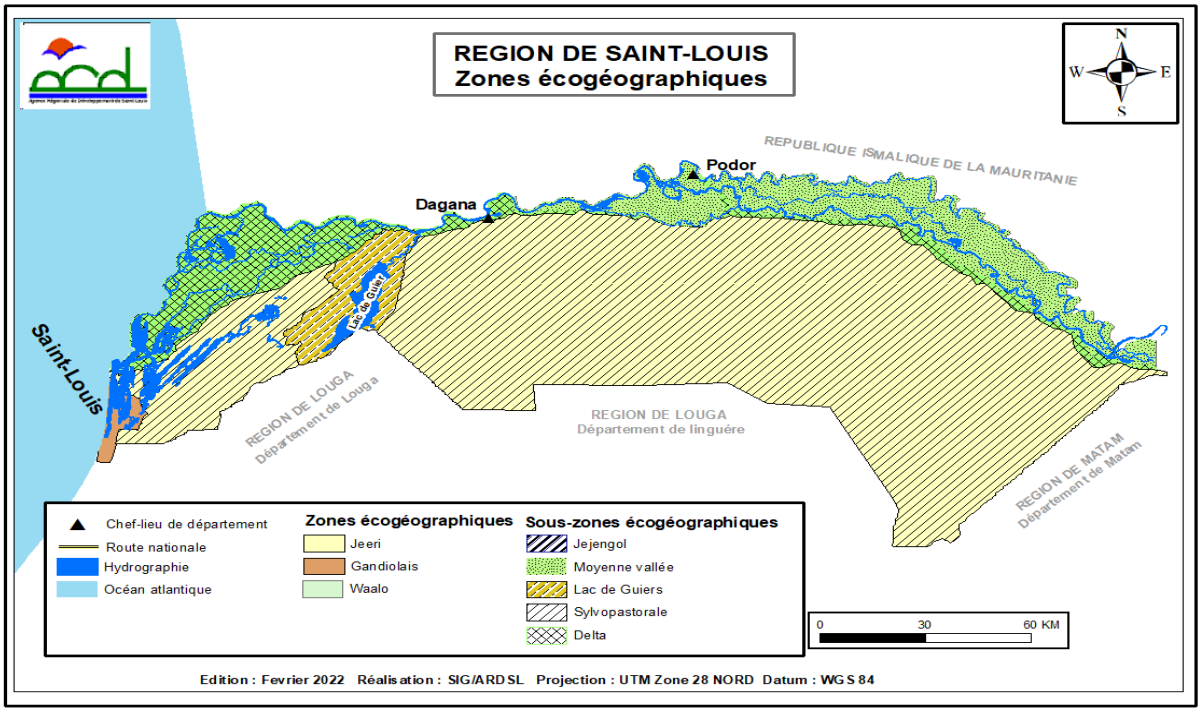
Saint-Louis représente environ 10% du territoire national et les départements de Dagana, Podor et de Saint-Louis occupent respectivement, 27%, 68% et 5% de la superficie régionale. Sur le plan administratif, la région compte 3 départements, 38 communes et 870 villages officiels

La population régionale est estimée en 2021 à 1 120 584 habitants (ANSD), soit 7% du total national et une densité régionale de 59 habitants au km². Elle est inégalement répartie entre les départements avec 365 533 habitants à Saint-Louis (33%), 297 972 habitants à Dagana (27%) et 457 078 habitants à Podor (41%).



• CHAPITRE 2 : LES ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES

L'espace régional est réparti en trois grandes zones éco-géographiques :
- La zone du Waalo, couvrant 4 226 km² et abritant 45% de la population régionale soit 108 habitants/km², comprend trois sous-zones: la Moyenne vallée, le Delta et le Jejengol. Elle se caractérise par un écosystème humide lié à la présence d'un réseau hydrographique dense.
- La zone du Jeeri, couvrant 14 597 km² et abritant 30% de la population régionale soit 21 habitants/km², est composée de la sous zone Sylvo-pastorale et de celle du Lac de Guiers. Elle se distingue par un climat aride et la présence d'un grand réservoir d'eau douce (Lac de Guiers) et de vastes étendues de pâturages naturels.
- La zone du Gandiolais se caractérise par un écosystème deltaïque et des Niayes. Elle abrite 25% de la population régionale et couvre une superficie de 211 km², soit 1 196 habitants/km



Cette disparité dans la répartition des populations s'explique par les conditions naturelles favorables à différentes activités économiques et socioculturelles :

- Zone Waalo propice à l'agriculture irriguée, à l'industrie et à la pêche continentale.
- Zone Jeeri propice à l'élevage

Zone du Gandiolais propice à la pêche maritime, au maraîchage et à l'industrie.

Tableau 1 Tableau 1 : Répartition de la population selon les zones éco-géographiques

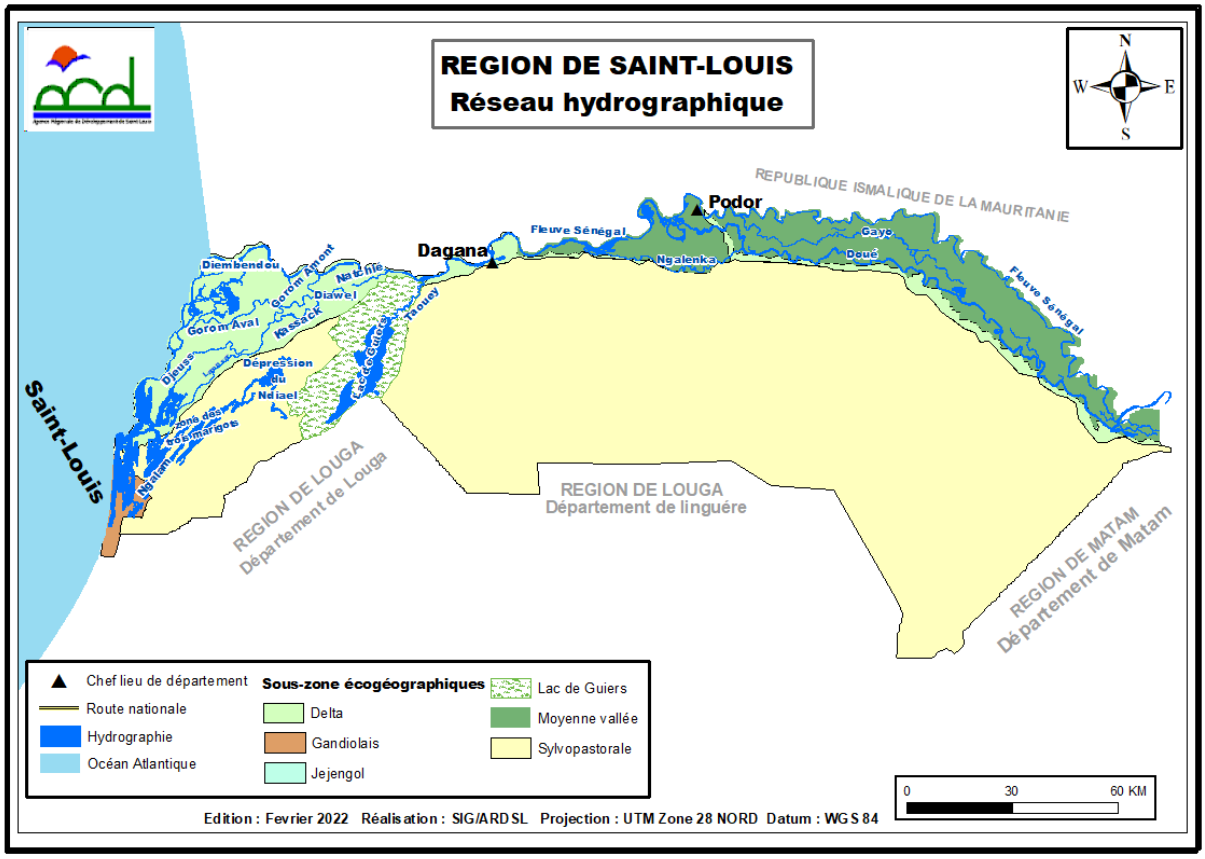
Zone	Population	Superficie (km²)	Densité (hbts/km²)
Walo	504 263	4226	119
jeeri	336 175	14 597	23
Gandiolais	280 146	211	1 328
REGION	1 120 584	19 3 4	59

• CHAPITRE 3 : LES RESSOURCES EN EAU

La région dispose d'un important potentiel en ressources hydriques constitué par les eaux de surface et les eaux souterraines.

Les eaux de surface de la région proviennent du fleuve Sénégal et de ses défluents, du lac de Guiers et des mares temporaires. Elles sont inégalement réparties sur le territoire régional avec une forte concentration dans la zone éco-géographique du Waalo. Le potentiel en eau de surface de la région est estimé à 23,656 milliards de m^3 dont 23,056 milliards m^3 provenant du fleuve Sénégal (volume moyen annuel écoulé) et 600 millions de m^3 pour le Lac de Guiers à la côte 2m IGN avec un réservoir d'eau douce de 300 km^2.

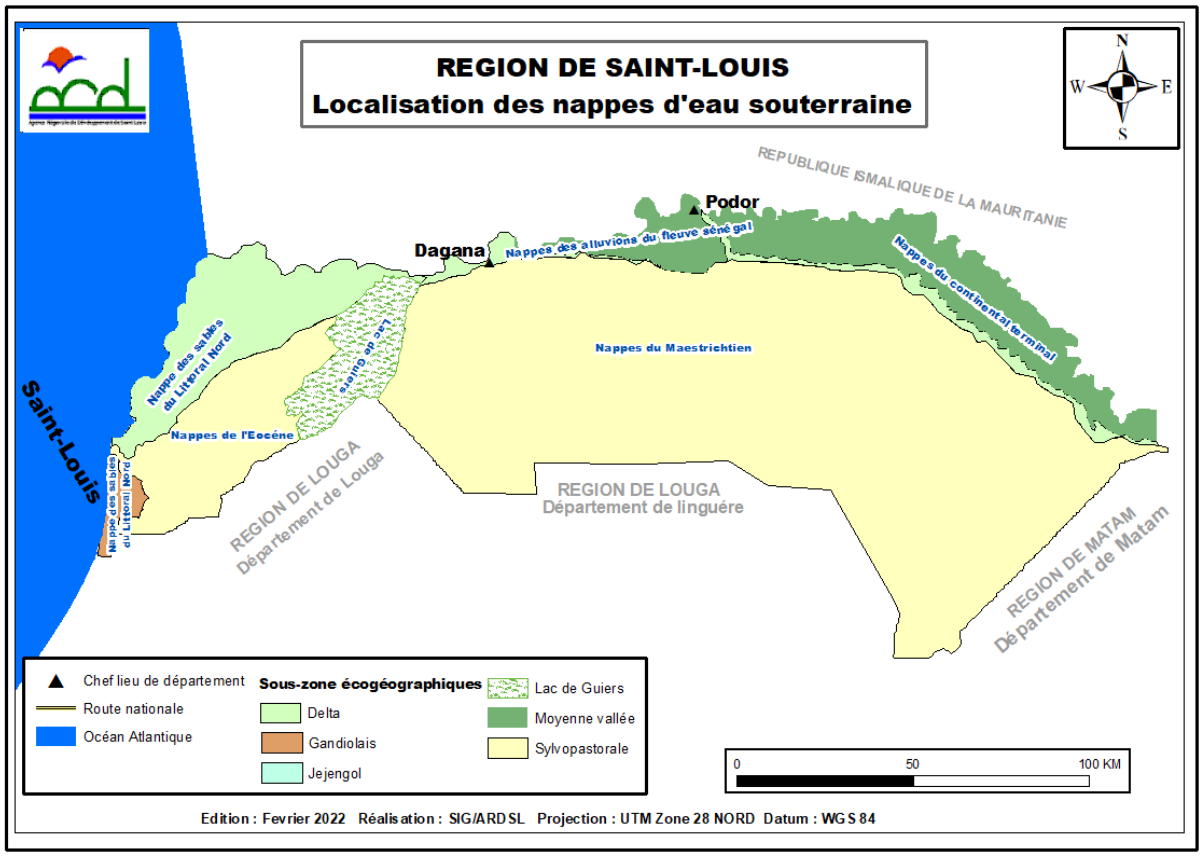
Carte 3 : Situation du réseau hydrographique de la région



Le potentiel renouvelable des ressources en eau souterraine de la région, qui appartient au système des couches aquifères du pays, est estimé à 1 655 000 m^3/j dont 1 105 000 m^3/j sont fournis par les nappes phréatiques peu profondes et 550 000 m^3/j par les nappes profondes.

Trois nappes peu profondes sont présentes dans la région : la nappe des sables du littoral Nord couvrant les Niayes et le Delta, la nappe des alluvions du fleuve Sénégal (moyenne vallée et Delta) et la nappe du continental terminal. La nappe de l'Éocène ou des calcaires du Lutétien et la nappe du Maestrichtien sont les couches aquifères profondes répertoriées dans la région avec une profondeur variant entre 20 et 500 m

Carte 4 : Localisation des nappes d'eau souterraine



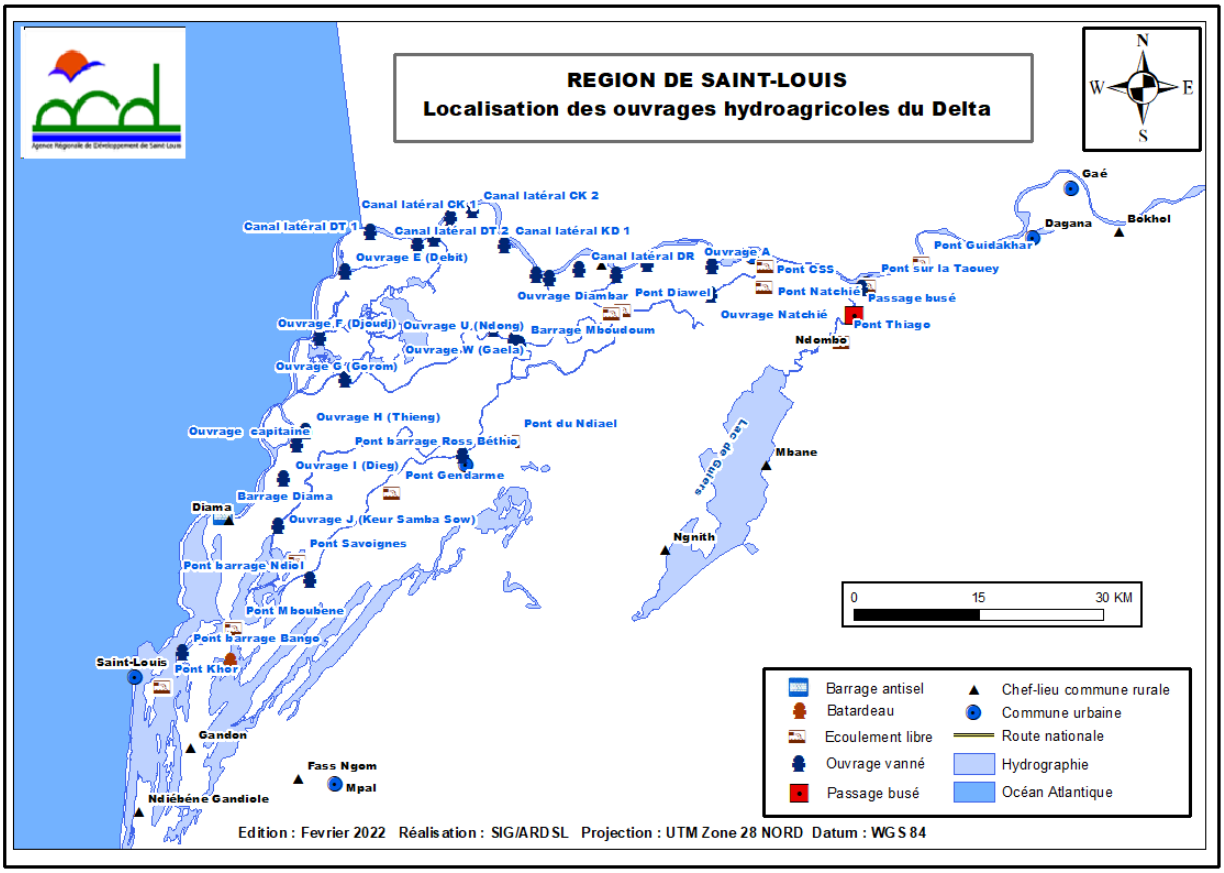
• CHAPITRE 4 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Le Sénégal s'est résolument engagé dans une nouvelle approche de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), susceptible de garantir l'équilibre entre les ressources disponibles et les besoins. Cette démarche a ainsi abouti à un nouveau cadre territorial de gestion intégrée des ressources en eau dans lequel la région de Saint-Louis est découpée en deux sous unités de gestion et de planification : le Delta comprenant les départements de Saint-Louis et de Dagana et la moyenne vallée du Fleuve Sénégal correspondant au département de Podor.

La région a ainsi bénéficié d'un vaste programme de réalisation d'ouvrages hydrauliques sur le fleuve Sénégal et ses défluents/affluents (barrage de Diama, stations de pompage, canaux d'irrigation, etc.) afin d'arrêter la remontée de la langue salée, d'assurer la disponibilité permanente d'eau douce, d'améliorer les conditions de navigabilité du fleuve, de sécuriser la pratique d'activités économiques (irrigation, culture de décrue, eau potable, etc.) et d'amélioration les conditions de remplissage des lacs et des dépressions liés au fleuve Sénégal.

Cette politique a également facilité l'implantation de nombreuses entreprises agricoles (CSS, SCOAS, GDS, SCL, CASL, etc.).L'impact de ces activités sur les cours d'eau pose aujourd'hui la nécessité de mieux prendre en compte la gestion intégrée de ces ressources afin de garantir la satisfaction des besoins en eau des différents usages (Agriculture, Élevage, Alimentation en eau en milieux urbain et rural, Environnement, Etc.). C'est dans cette perspective que le cadre de concertation régional de l'eau et de l'assainissement s'est doté d'une sous-commission GIRE pour mieux examiner ces aspects.

Carte 5 : Localisation des ouvrages hydrauliques du Delta

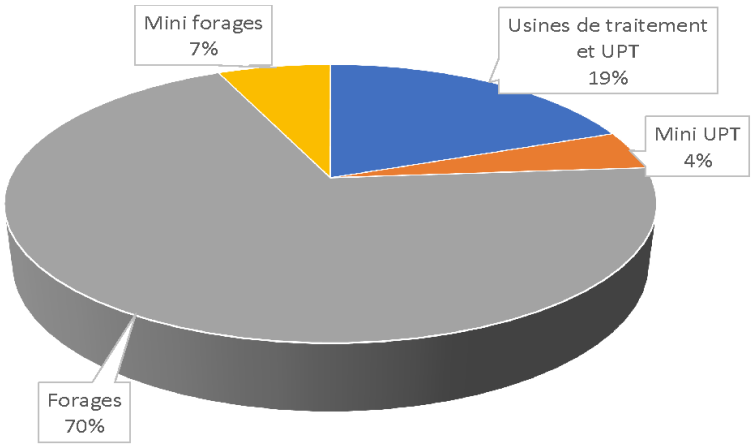


DEUXIÈME PARTIE : EAU POTABLE

• CHAPITRE 1 : PATRIMOINE DES INFRASTRUCTURES D'HYDRAULIQUE

○ Inventaire patrimonial

Le patrimoine en infrastructure hydraulique de la région est composé 265 ouvrages dont 201 forages et mini forages, 60 stations de potabilisation, 4 usines de traitement. Il a connu une augmentation de 47 ouvrages hydrauliques de 2017 à 2021. Du point de vue de la répartition géographique, le département de Podor concentre 80% des ouvrages hydrauliques ruraux suivi du département de Dagana (17%). La presque totalité des stations de potabilisation et des forages sont implantés dans la zone éco géographique du Waalo, alors que les forages pastoraux se situent dans le Jeeri, zone propice aux activités d'élevage.



Graphique II : Répartition par type d'Ouvrages de captage

Tableau 2: Situation des ouvrages d'hydraulique urbaine

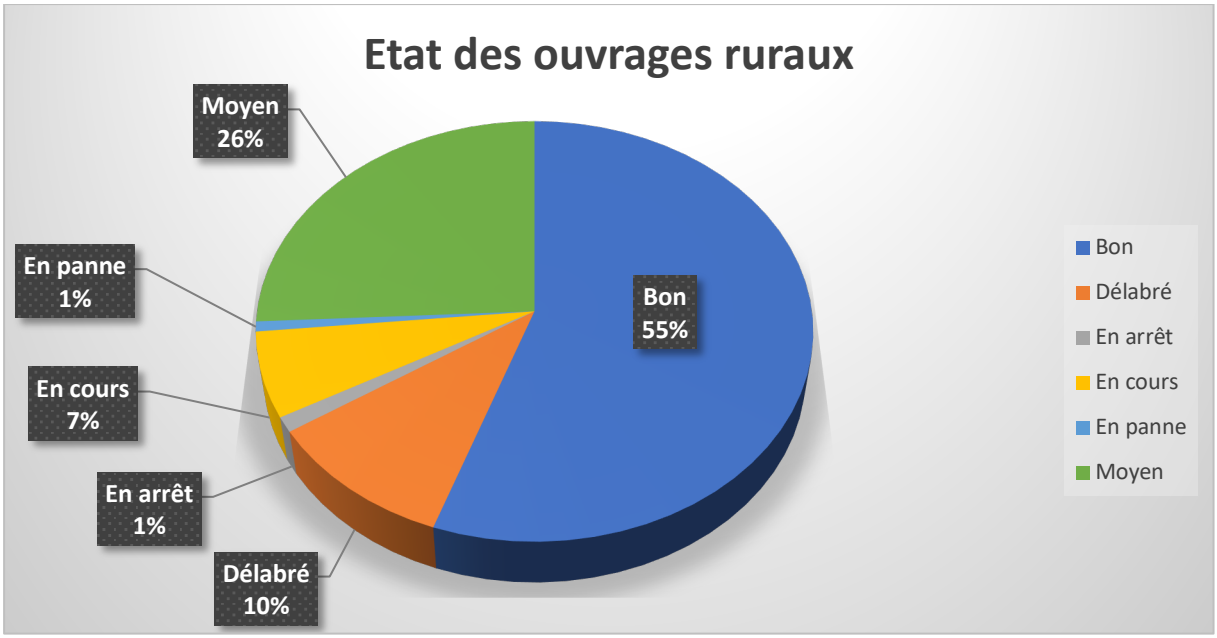
Commune	Type d'ouvrage	Année de réalisation	Capacité de production		Ouvrages de stockage	
			Capacité nominale de production (m^3/jour)	Production réelle 2021 (m^3/jour	Nombre	Capacité (m^3)
Saint-Louis	Usine de traitement	1986	18 600	19 117	4	2000-1500-500-400
Richard-Toll	Usine de traitement	1999	4 000	3 874	4	400-350-350- 150
Dagana	Usine de traitement	1999	1 300	1 237	2	250-150
Podor	Usine de traitement	1999	1 300	865	1	250
Ndioum	Forage	1992	1 000	1186	1	250

Le patrimoine des infrastructures d'hydraulique urbaine est composé de quatre (4) usines de traitement et d'un forage. Ce service public d'eau potable est géré par la SEN 'EAU et couvre la quasi -totalité du département de Saint - Louis et les communes de Rosso-Sénégal, Richard-Toll, Dagana, Ngnith, Ndioum, Podor et quelques localités au niveau des communes de Bokhol, Ronkh, Diama et Mbane. Il faut également signaler que la majeure partie des localités de l'arrondissement de Rao sont alimentées par les forages de Ndiock Sall située dans la région de Louga.

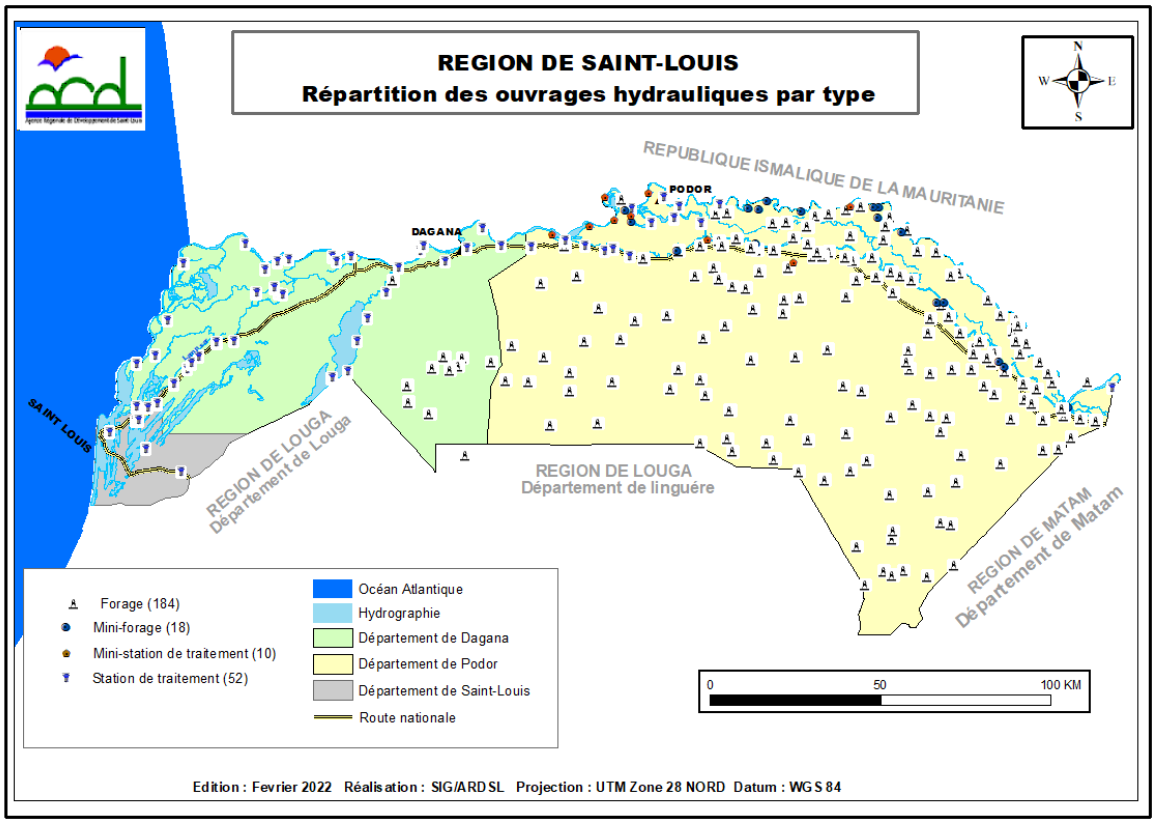
1.1.1.1.1. ETAT DES OUVRAGES

Il faut souligner que 27 ouvrages dont deux unités de potabilisation et 25 forages se trouvent dans un état de vétusté très avancé. En outre, il est noté que 5 forages dont 4 dans le département de Podor et 1 dans le Département de Dagana, sont en arrêt et les renouvelés deviennent une nécessité pour maintenir la dynamique enclenchée depuis 2012 par l'Etat du Sénégal pour l'atteinte de l'ODD 6 en 2030. Cette situation confirme la nécessité de mettre en place un comité d'entretien et de maintenance des ouvrages dans les programmes d'investissement afin d'assurer leur durabilité.

Graphique 2 : Répartition des ouvrages d'hydraulique rurale selon leur état de fonctionnement



Carte 8: Répartition des infrastructures hydrauliques rurales par type



- **CHAPITRE 2 : ACCES DES LOCALITES A L'EAU POTABLE**

1.1.1.1.2. Taux d'accès par localité

Le taux d'accès à l'eau potable par localité est le rapport entre le nombre de localités (quartiers/villages) ayant un point d'eau potable sur le nombre total de localités de la région.

Le taux d'accès à l'eau potable des localités dans la région est passé de 78% en 2017 à 83% en 2021 soit une évolution de 5 points.

Dans la zone urbaine, 100% des quartiers ont un point d'eau potable. Les départements de Saint-Louis, Podor et Dagana affichent des taux d'accès de 100%.

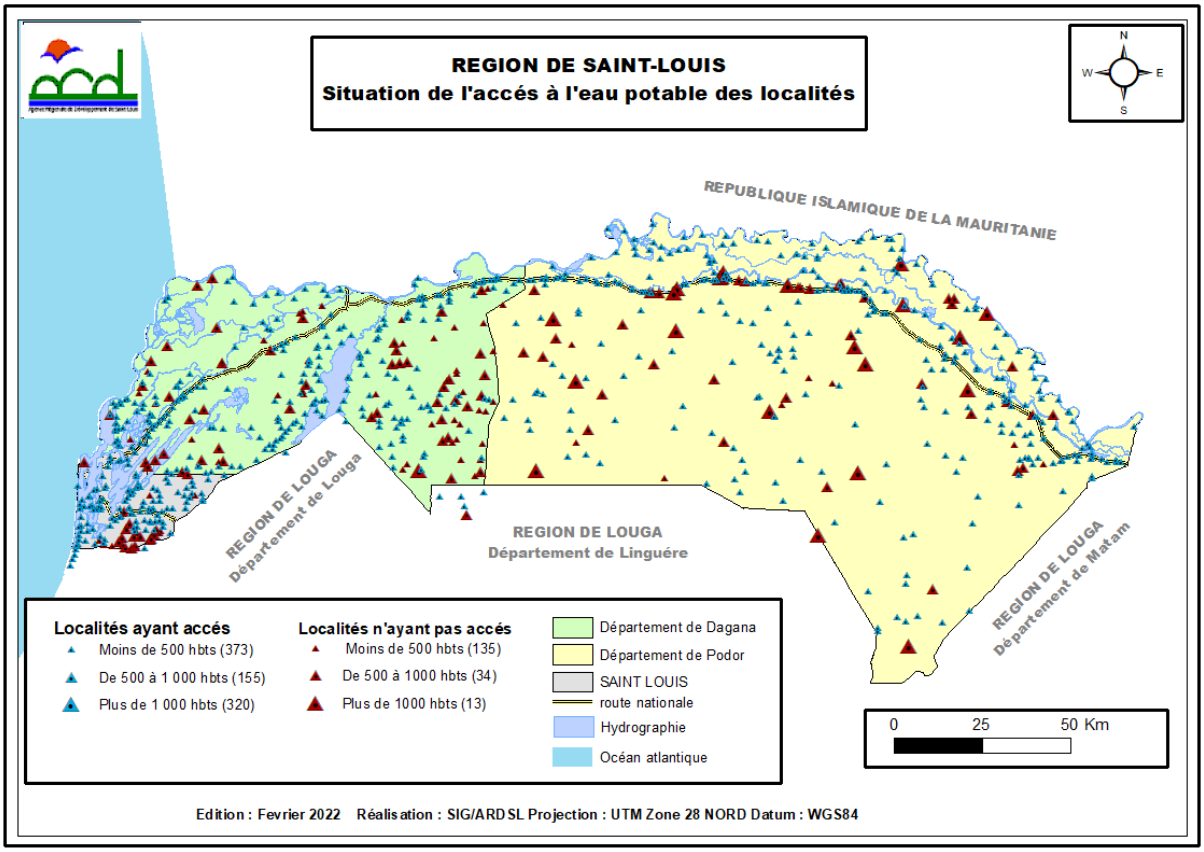
Néanmoins, il reste des ménages qui n'ont pas accès à l'eau potable du fait de :

- ✓ L'éloignement de certains quartiers par rapport aux réseaux d'AEP existants ;
- ✓ L'enclavement de certains quartiers.

En milieu rural, le taux d'accès des villages à l'eau potable est passé de 75% en 2017 à 88 % en 2021. Les taux d'accès des départements de Saint -Louis, Dagana et Podor ont également connu une évolution en passant respectivement de 77%, 69% et 79% en 2017 à 88 %, 77 % et 85 % en 2021. La commune de Mbane présente le plus faible taux d'accès des localités à l'eau potable du fait de son nombre important de villages (106 villages) et de leur dispersion.

Le taux d'accès des localités est passé de 78% en 2017 à 83% en 2021

Carte 9: Situation de l'accès des localités à l'eau potable



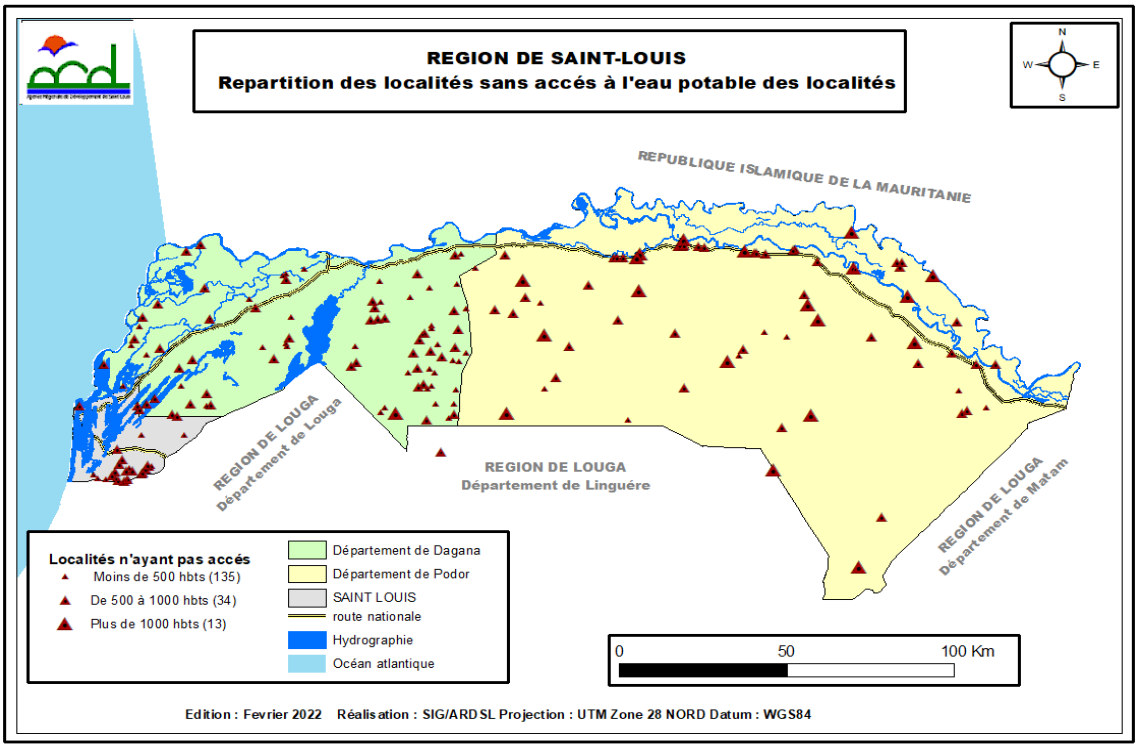
1.1.1.1.3. Localités non desservies

En milieu rural, de nos jours 178 localités dans la région n'ont pas un point d'eau potable. De 2017 à 2021, 44 villages ont pu bénéficier d'un point d'eau potable. Malgré son réseau hydrographique très dense, le département de Dagana compte plus de localités n'ayant pas de points d 'eau potable avec 87 villages dont plus de 75% se trouve dans la commune de Mbane. La plupart des localités non desservies en eau potable ont des populations de moins de 500 habitants d'où la nécessité de prévoir des adduction multi- village et des mini-stations.

En milieu urbain, un réel problème d 'extension et de densification des réseaux d'AEP se pose dans les communes urbaines de Bodé Lao, Gaé, Ross Béthio, Saint -louis et de Rosso Sénégal. En outre, dans les communes comme saint -louis, Dagana et Pété, il est noté un besoin de renforcement des unités de production et de distribution d'eau qui connaissent des ruptures fréquentes du service.

Tableau 3 : Localités de plus de 1 000 habitants non desservis en eau potable

Commune	Localité	Population en 2021
Dodel	Wodabé	1 127
Doumga Lao	Diaynga Peulh	1 501
Doumga Lao	Didel	2 019
Doumga Lao	Melel	2 000
Doumga Lao	Ourourbé Bemba	1 072
Fanaye	Dially	1 158
Fanaye	Loumbol Galel Dado	1 759
Guédé Village	Diéguess	1 089
Guédé Village	Madina Fresbé	1 134
Madina Ndiathbé	Youf Youf Togane	1 762
Mbolo Birane	Kounady	1 364
Ndiayéne Pendao	Diardé	1 211
Ndiayéne Pendao	Wouro Diéry	1 626



Carte 10: Répartition des localités non desservies en eau potable selon la population

182 localités dépourvues de point d'eau potable

- **CHAPITRE 3 : ACCES DE LA POPULATION EN EAU POTABLE**

1.1.1.1.4. Taux d'accès de la population en eau potable

Le taux d'accès en eau potable de la population est calculé en faisant le rapport entre la population des localités ayant accès à un point d'eau potable sur la population totale.

Le taux d'accès en eau potable des populations est passé de 78% en 2017 à 93% en 2021.

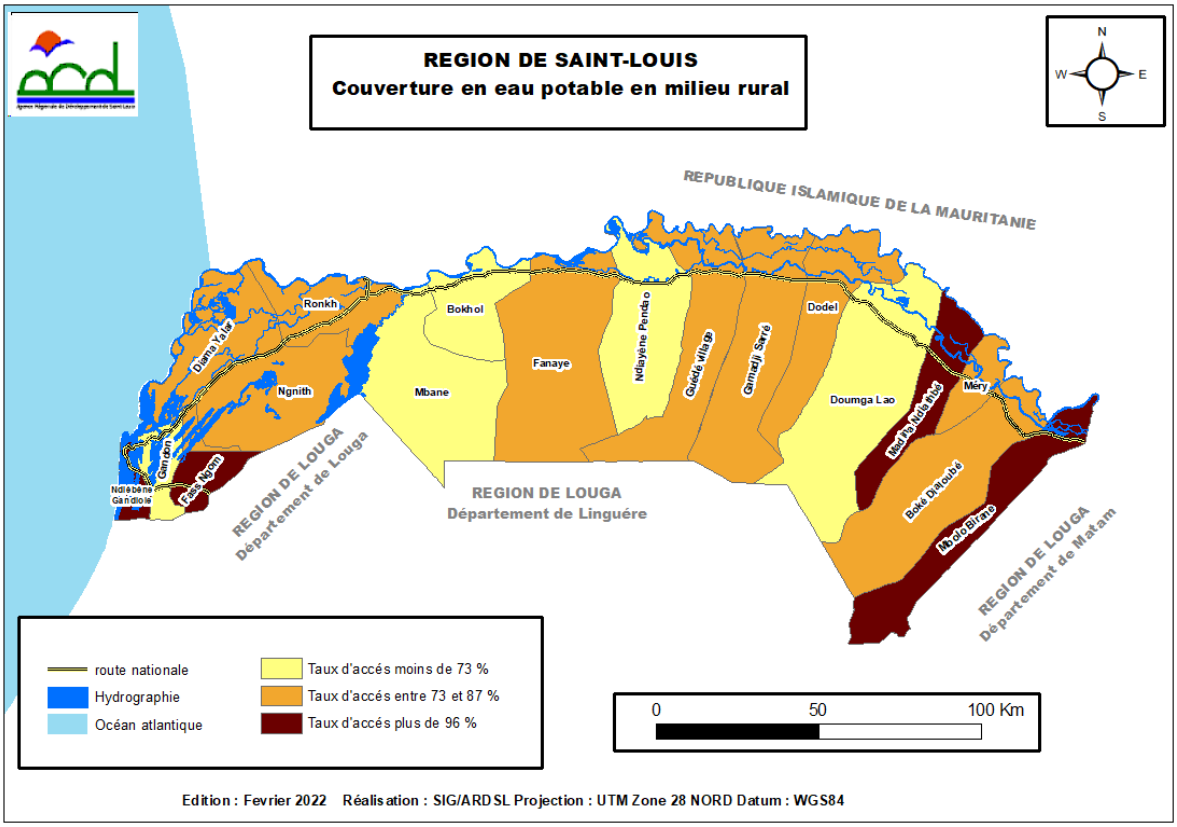
La région enregistre un taux global d'accès de la population en eau potable de 93%, soit une évolution de 15 points par rapport à la situation de 2017. Une légère variation est toutefois notée entre les départements de Saint -Louis, Dagana et de Podor qui affichent respectivement des taux de 98%, 92% et 91%.

En milieu urbain, le taux d'accès en eau potable est de 100 %. Par ailleurs, la disponibilité de l'eau dans les ménages reste un défi majeur pour les populations.

En milieu rural, le taux de couverture de la population est de 88%, soit 74 224 habitants encore non desservis en eau potable.

Les communes de Mbane (70%), Doumga Lao (72 %) et Ndiayène Pendao (81 %) sont très en deçà de la moyenne régionale en milieu rural.

Carte 11: Couverture de la population en eau potable par Commune



• CHAPITRE 4 : COUVERTURE DES MENAGES EN BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Taux de couverture en branchement particulier

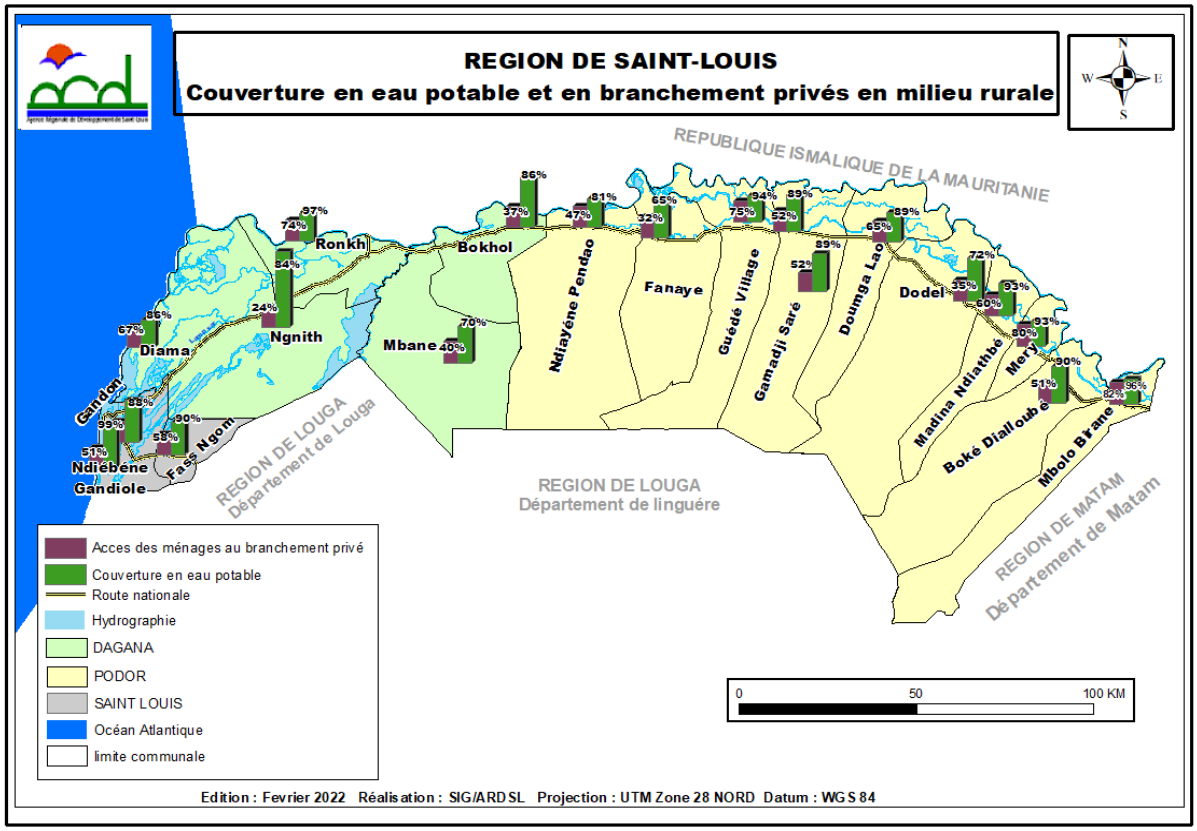
Le taux d'accès en eau potable de la population est calculé en faisant le rapport entre la population des localités ayant accès à un point d'eau potable sur la population totale.

La couverture régionale en branchement particulier a connu une faible évolution en passant de 57% en 2017 à 62% en 2021, soit 49 702 ménages qui continuent aujourd'hui de s'approvisionner en eau potable à partir des potences et des bornes fontaines publiques.

En milieu rural, le taux de ménages disposant d'un robinet domiciliaire a évolué de 23% par rapport à l'année 2017 en passant de 34% à 57% en 2021. Ainsi, 28 938 ménages ayant accès à l'eau potable n'ont pas de branchements et s'approvisionnent à partir des points d'eau publics. Les communes de Méry, Ndiébène Gandiole malgré leurs taux de couverture en branchement particulier favorable rencontrent des difficultés sur la qualité de service en eau potable du fait d'une part du dessèchement de la nappe.

Le faible taux de couverture des ménages en branchement domiciliaire peut s'expliquer par le coût élevé du branchement au niveau des ouvrages ruraux et l'éloignement du réseau secondaire par rapport aux habitations des demandeurs d'où la nécessité de prévoir des activités de densification et d'extension des réseaux d'AEP et de promotion des branchements particuliers pour un accès durable à l'eau potable.

Carte 13: Couverture en eau potable et en branchements privés des ménages en milieu rural



57% en milieu rural contre 67% en milieu urbain de taux d'accès en branchement particulier

La zone urbaine a une couverture en branchement particulier peu satisfaisante de 67% en 2021, soit un gap de 20 764 ménages à combler. Les communes desservies par la SEN'EAU ont souvent de bon taux de couverture en branchements domiciliaires en raison de la politique sociale appliquée sur les branchements et de la proximité du réseau d'AEP.

Toutefois, à l'image de Saint louis (SEN L'EAU) et Pété (OFOR), les communes ont un réel besoin d'extension de réseau d'AEP et renforcement de la capacité de production en eau potable des infrastructures hydrauliques existantes.

● CHAPITRE 5 : COUVERTURE DES ECOLES ET DES POSTES DE SANTE EN EAU POTABLE

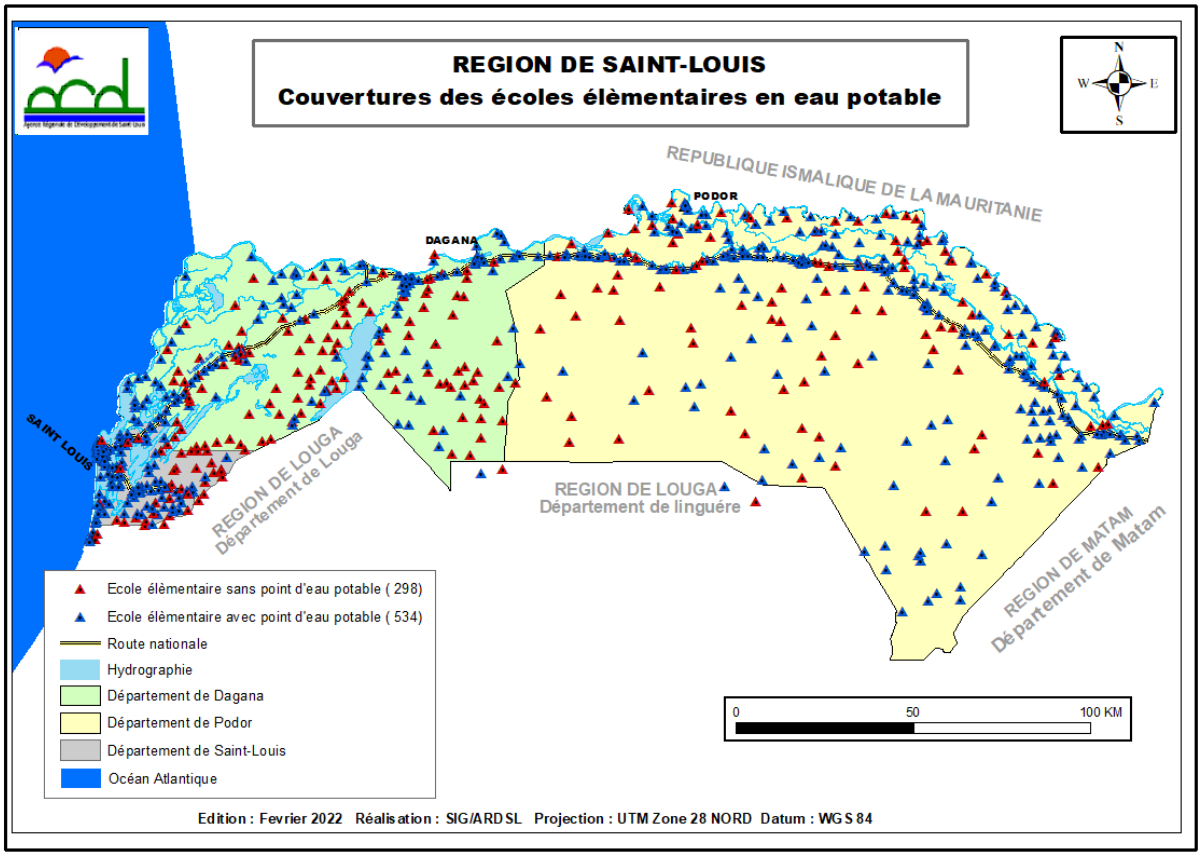
○ Taux d'accès des écoles

Le taux d'accès des écoles à l'eau potable est le rapport entre les écoles ayant un point d'eau potable sur le nombre total d'écoles.

Au niveau régional, 64% des écoles disposent d'un point d'eau potable en 2021 contre 63,48% en 2017. Cette faible augmentation du taux d'accès, malgré les gros efforts réalisés, s'explique par le nombre important d'écoles nouvellement équipées et ne disposant pas de point d'eau potable. Les départements de Podor et de Dagana concentrent 83% des écoles ne disposant pas de point d'eau potable. Cette situation s'explique en partie par l'enclavement et l'éloignement de certaines localités qui ne leur permettent pas de bénéficier d'une extension de réseau d'eau potable qui s'avère trop coûteuse.

298 écoles ne disposent pas d'eau potable

Carte 14: Situation de l'accès des écoles élémentaires à l'eau potable



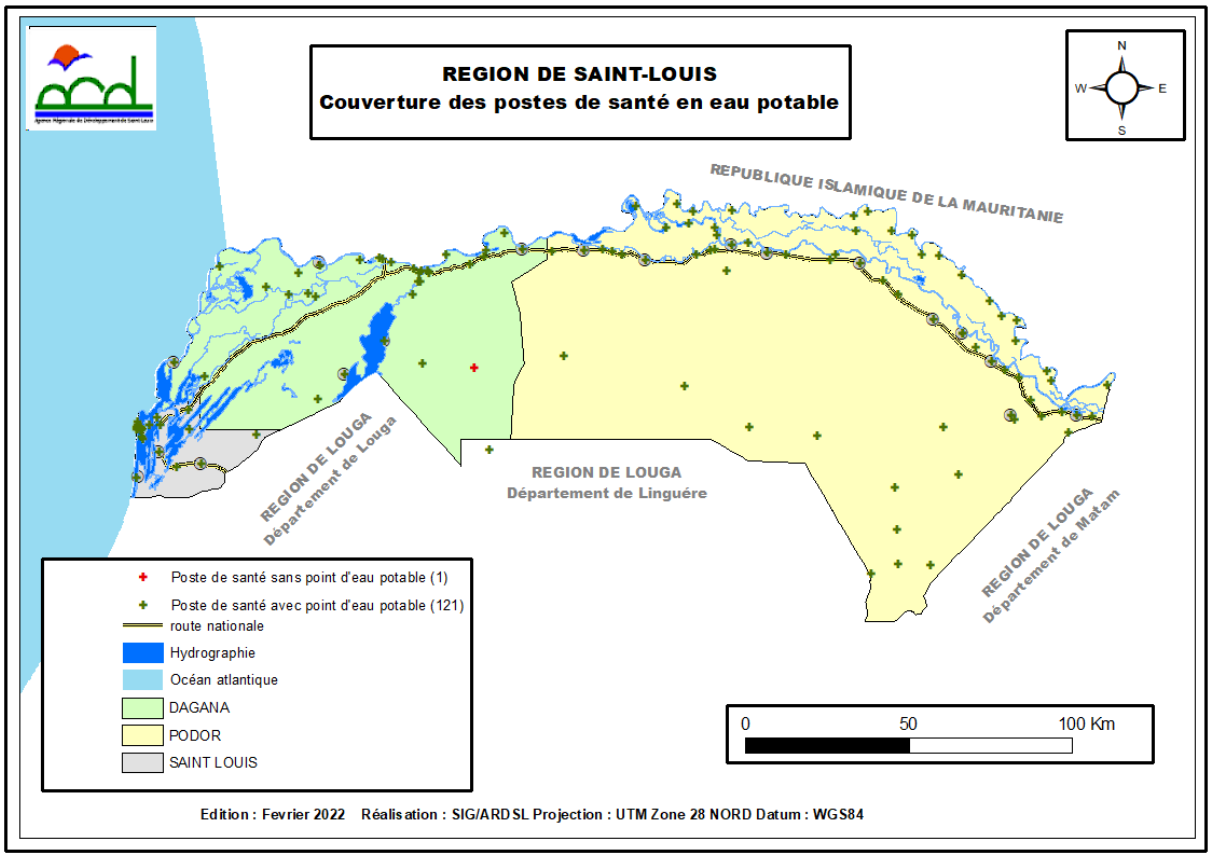
○ Taux d’accès des postes de santé

Le taux d’accès des postes de santé en eau potable est le rapport entre celles ayant un point d’eau potable sur l’ensemble des postes de santé.

Le taux de couverture des postes de santé en eau potable est de 99% en 2021, avec une forte disparité entre les départements. En effet, le département de Saint -Louis et de Podor ont 100% d’accès alors que le département Dagana a un taux d'accès de 99%.

1 poste de santé ne dispose pas d’eau potable

Carte 15: Situation de l'accès des postes de Santé à l'eau potable



● CHAPITRE 6 : LE TARIF DE L'EAU

Le tarif de l'eau est le prix que les usagers paient en contrepartie du service fourni. Au niveau des systèmes ruraux, le tarif moyen de l'eau est passé de 343 FCFA /m3 en 2017 à 241 FCFA /m 3 en 2021 aux branchements particuliers et de 769 FCFA /m3 en 2017 à 246 FCFA /m3 en 2021 aux bornes fontaines publiques.

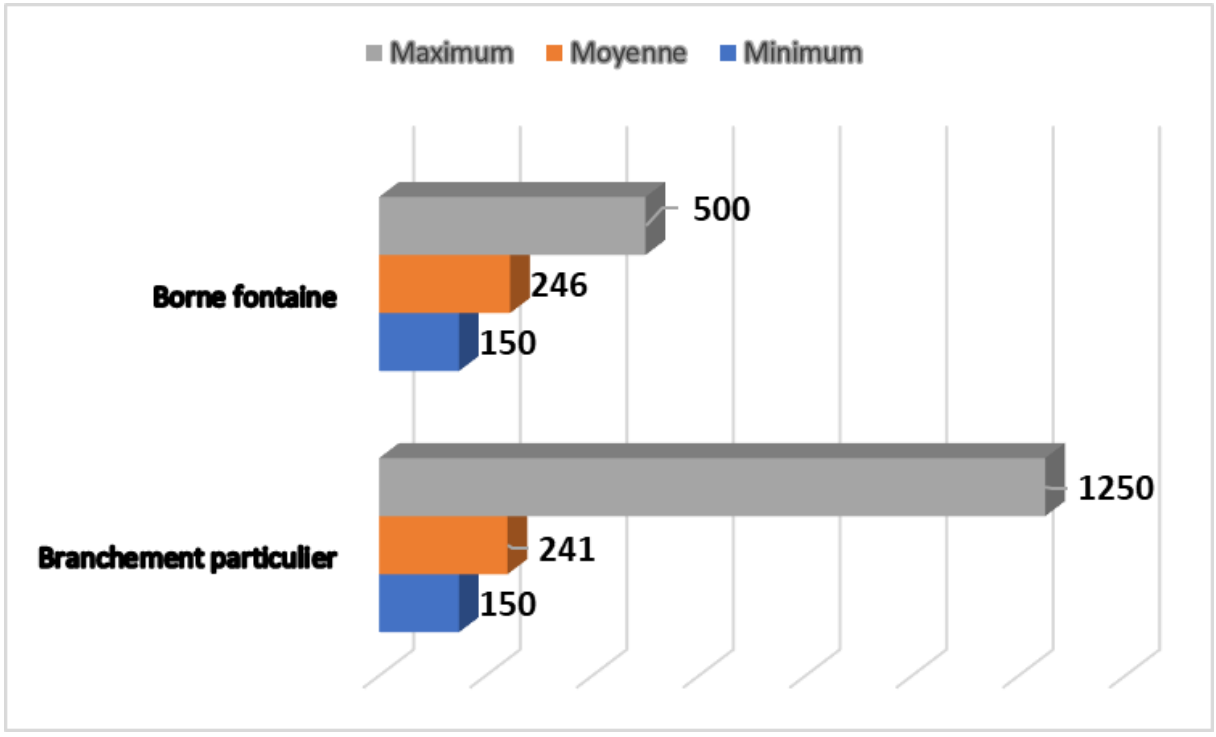
Un tarif aux bornes fontaines plus acceptable

Le tarif de l'eau est équivalent à celui des branchements particuliers. Cette situation s'explique par la rareté des bornes fontaines qui tendent à disparaître surtout en milieu urbain où les branchements particuliers sont les plus utilisés.

Des tarifs aux branchements particuliers très variables

Les tarifs de l'eau aux branchements domiciliaires varient de 150 FCFA à 1250 FCFA/m3 sur le territoire régional. Ces variations sont fortement liées au type d'ouvrage, à l'énergie utilisée par les systèmes et au mode de gestion. En effet, les tarifs varient de 365 FCFA /m 3 au niveau des stations de potabilisation, 330 FCFA /m3 au niveau des forages pastoraux à 289 FCFA /m3 au niveau des forages. Cette cherté de l'eau au niveau des stations de traitement est liée à l'importance des charges de traitement de l'eau.

Figure 1: Tarif de l'eau en FCFA/m^3



Tarif de l'eau pour le bétail

Le tarif de l'eau pour le bétail est le prix mensuel forfaitaire facturé par tête de gros bétail (bovins) et par tête de petit ruminant (moutons et chèvres). Il varie de 150 à 200 FCFA par tête pour les bovins et 25 à 100 FCFA par tête pour les petits ruminants.

● CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE DE L'EAU

Depuis le 1er Janvier 2020, la SEN' Eau est l'entreprise chargée de l'exploitation et de la distribution de l'eau potable en milieu urbain. La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) s'occupe de la gestion du patrimoine, de la maîtrise d'ouvrage des travaux, du renouvellement et de l'extension des infrastructures et du contrôle de la qualité de l'exploitation.

En milieu rural, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme sur la délégation du service public d'eau potable, l'Office des Forages Ruraux (OFOR), gestionnaire du patrimoine de l'hydraulique rurale, a finalisé la phase pilote qui a touché la région de Saint-Louis. En effet, le Gorom-Lampsar, couvrant 5 communes (Gandon, Diama, Ross Béthio, Gaé, Ngnith, et Mbane) et concernant 13 stations de potabilisation, était l'une des deux zones retenues dans le pays dont l'exploitation et la distribution du service ont été confiées à la Société d'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques (SEOH) pour une durée de 10 ans. La seconde phase de la délégation du service public qui répartit le territoire national en 7 autres périmètres, est à son étape de signature des contrats avec les nouvelles sociétés sélectionnées. La zone Saint-Louis/Matam est attribuée à la SDER.

Dans l'attente de la prise en main des services d'eau par le nouveau délégataire, 205 ouvrages hydrauliques sont toujours gérés par des ASUFOR, ASUREP, Comité de Pilotage et comités de gestion dont les 2/3 ne disposent pas de reconnaissance juridique. Ce mode de gestion est un dispositif transitoire mis en place en attendant la généralisation de la délégation des services publics d'eau potable. Ce dispositif de gestion transitoire se fonde sur une répartition claire des

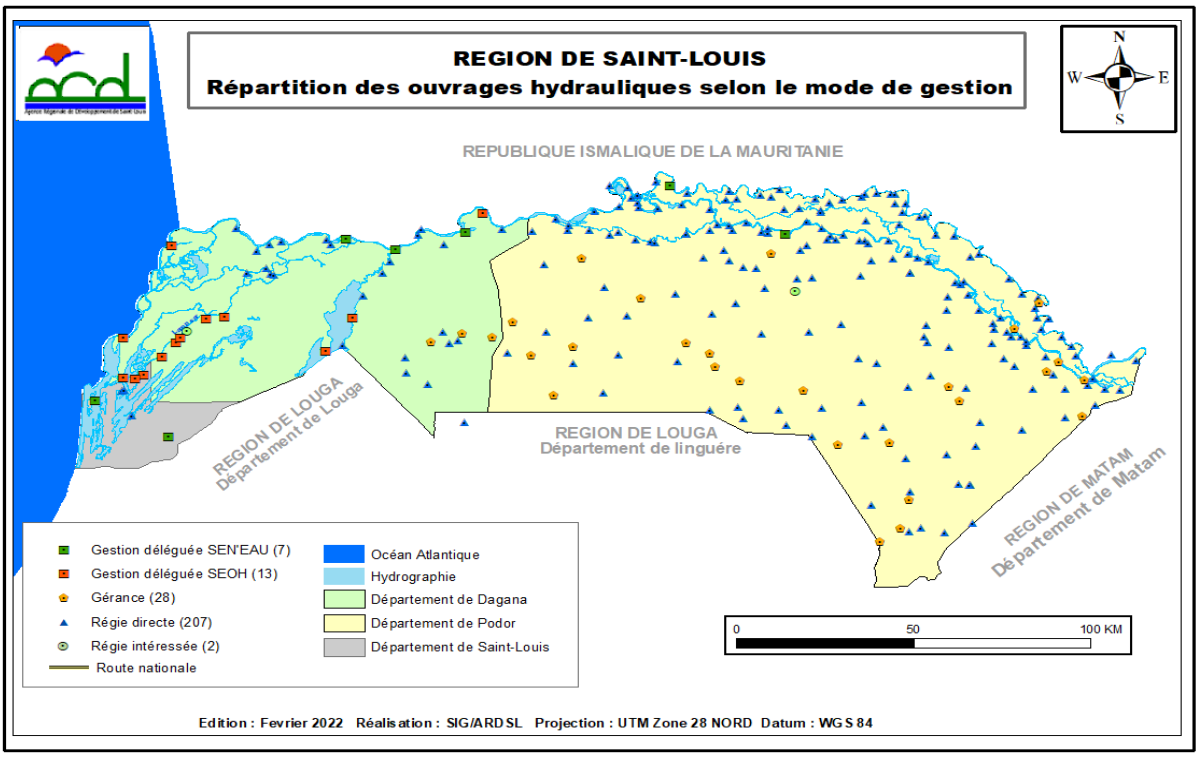
responsabilités des différents acteurs parties prenantes de la gestion du service à travers un contrat qui fixe les règles régissant le service de l'eau potable.

Recherche-action en cours sur le suivi des services d'eau en milieu rural

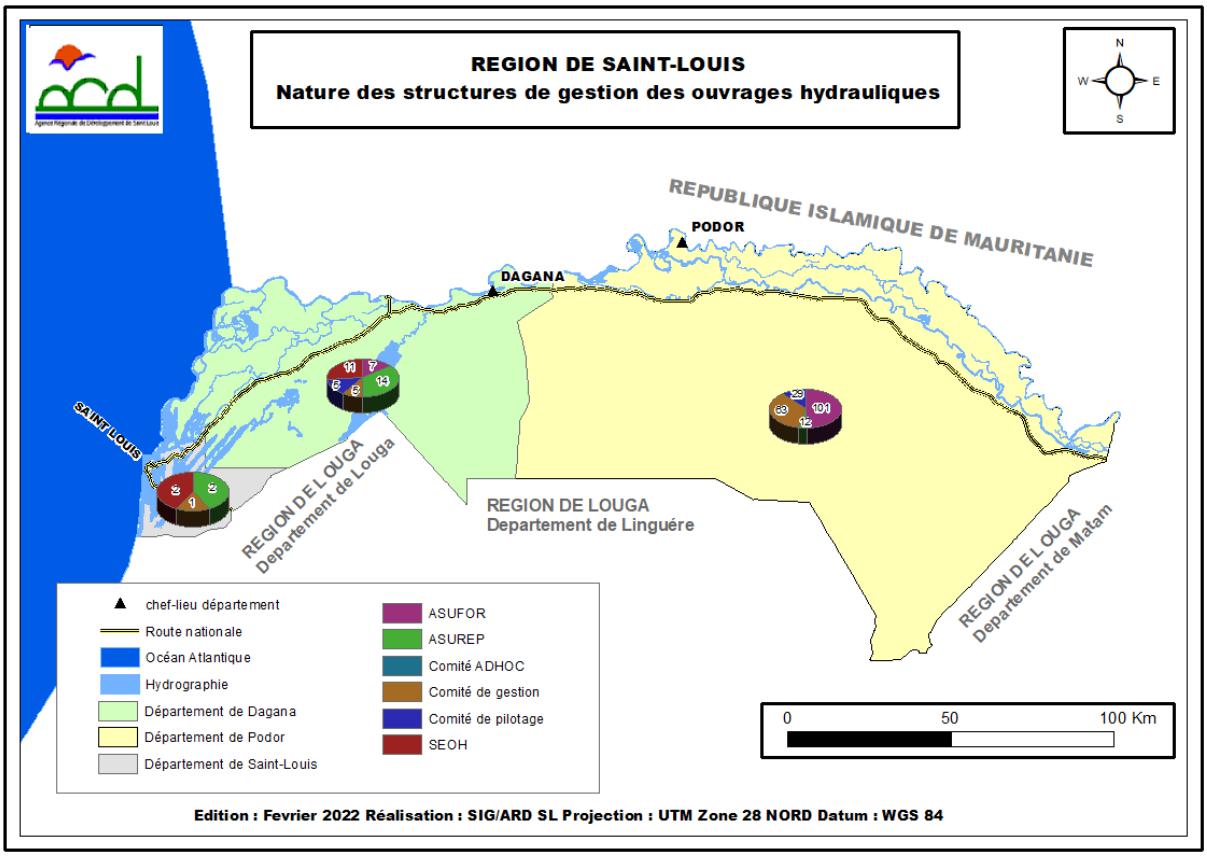
La phase pilote de professionnalisation de la gestion du Gorom-Lampsar a également montré la nécessité d'impliquer les usagers dans le dispositif de suivi du service. C'est dans cette perspective que les acteurs de la région à travers le cadre régional de concertation pour la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, le Gret en rapport avec l'université Gaston Berger, la Fédération des associations d'usagers de la région (FASUREP) et l'ARD ont mis en œuvre un programme de recherche-action intitulé Suivre ensemble les services d'eau potable du Nord (SENSE). Ce projet de recherche a permis d'apporter des propositions pour la mise en place des dispositifs de représentation et de défense des intérêts des usagers prenant en compte les échelles de gouvernance à travers l'étude sur les dispositifs de représentation des usagers. Ces propositions ont fait l'objet d'échanges au niveau d'ateliers départementaux. Elles reposent sur la création de comités d'usagers ou relais au niveau des différentes AEP et la mise en place d'unions de ces usagers à des niveaux territoriaux qui puissent correspondre en même temps à une réalité administrative et sectorielle (commune, arrondissement, département et/ou région).

Parallèlement, une autre étude a été menée sur la situation du dialogue multi-acteurs autour des services d'eau potable dans le cadre de la réforme. Celle-ci avait pour objectifs, de réaliser un diagnostic de la situation du dialogue et de proposer un dispositif légitime, opérationnel et viable favorisant le dialogue entre l'essentiel des parties prenantes des services d'eau potable et cadrant parfaitement avec la réforme en cours. Cette étude a permis, de revisiter et caractériser les différents espaces de dialogue existants au niveau de la région de Saint-Louis. Elle montre que le Cadre de Concertation Régional pour l'eau et l'assainissement (CCREA) est marqué par son dynamisme – reposant sur la cellule technique d'animation – un portage institutionnel par les autorités, une implication de l'ensemble des parties prenantes de l'eau et de l'assainissement mais également par sa dépendance financière, par rapport au projet AICHA notamment. Il est aussi noté que les unions des ASUFOR et les plateformes locales ont eu une faible dynamique en raison d'un manque financement et de l'évolution institutionnelle liée à la réforme de l'hydraulique rurale. Sur la base de ce diagnostic, des propositions ont été formulées et discutées lors des ateliers départementaux.

Carte 16: Répartition des ouvrages hydrauliques selon le mode de gestion



Carte 17: Nature des organes de gestion



● TROISIEME PARTIE : ASSAINISSEMENT

● CHAPITRE 1 : ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

Taux d'accès des ménages à l'assainissement

Le taux d'accès des ménages à l'assainissement est le rapport entre les ménages disposant d'une latrine, quelle quel soit, sur le nombre total de ménages.

L'accès des ménages à l'assainissement demeure une problématique majeure dans la région de Saint-Louis avec 74%. Le taux d'accès des ménages à l'assainissement a néanmoins baissé de 19 points entre 2017 et 2021 passant de 81% à 62% en milieu rural. Cette baisse s'explique sans doute par l'augmentation de la population et l'absence de Mécanisme Communautaire fonctionnel de Développement de l'assainissement Rural. Afin de résorber ce gap, le projet AICHA à travers le Marketing de l'Assainissement (MA), la Cellule National de Développement de la Nutrition (CNDN), Plan International, des collectivités territoriales dans le cadre de la coopération décentralisée, mais aussi l'auto construction et des campagnes de sensibilisation à travers l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) doivent être renforcé.

36 764 ménages sans latrines

Taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré

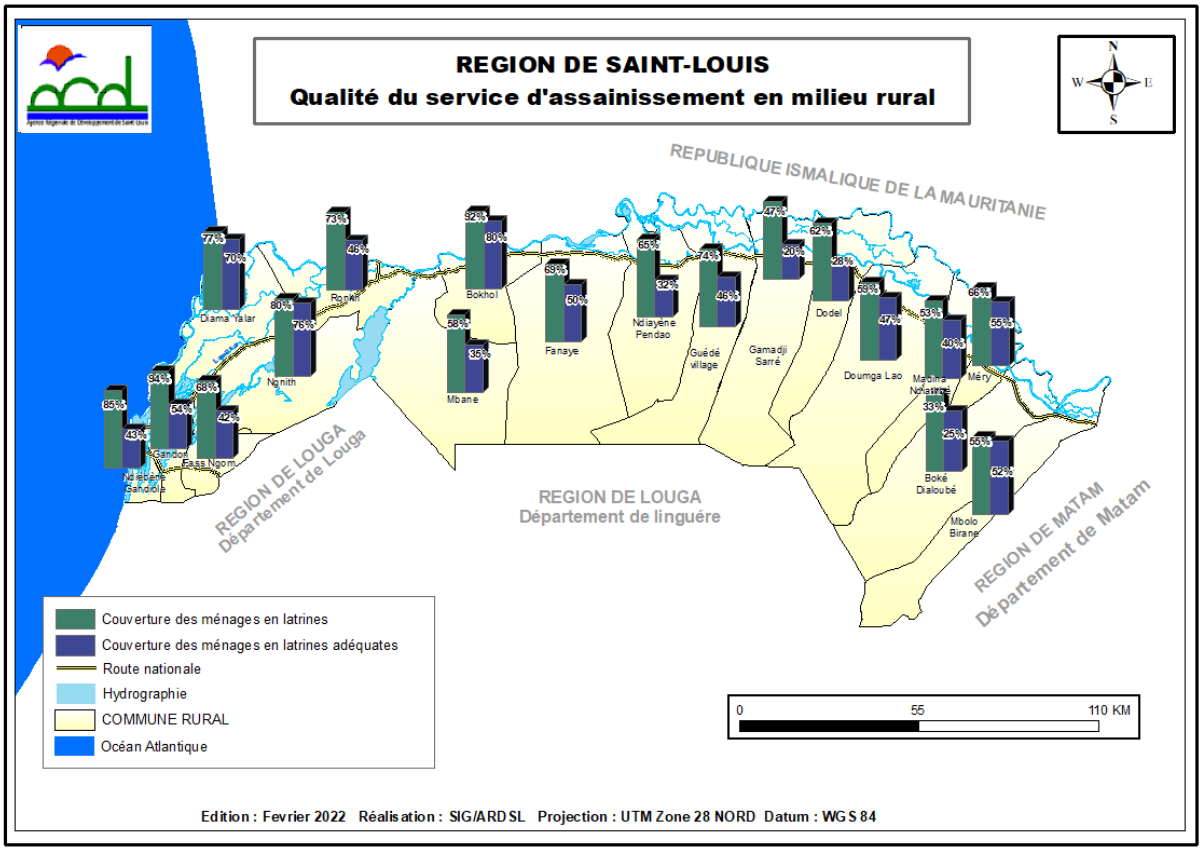
Le taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré est le rapport entre les ménages disposant d'une latrine améliorée[1] sur le nombre total de ménages.

Le taux de couverture des ménages à l'assainissement amélioré est de 61% en 2021 soit une baisse de 5 points par rapport à 2017. Au niveau départemental, le taux d'accès est de 78% à Saint Louis, 71% à Dagana et 40% à Podor. Ces taux ont également connu une nette réduction dans les zones rurales et urbaines. En effet, ils sont passés de 90% à 81% pour le milieu urbain et de 42,3% à 43% pour le milieu rural. Cependant des Mécanisme Communautaire fonctionnel de Développement de l'assainissement doivent être mise en place dans le but d'atteindre les objectifs de la SNAR (Stratégie Nationale de l ' Assainissement en milieu Rural) à l'horizon 2025 (75.2%) et de l'accès universel fixé dans le cadre des ODD d'ici 2030. Ces tendances régionales et départementales cachent beaucoup de disparités entre les communes mais aussi entre les zones rurale et urbaine qui affichent des taux respectifs de 43% et 81%. Les communes de Gamadji Sarré, Boké Dialloubé, Dodel, Ndiayenne pendao et Médina Ndiathbè etc ont les taux d'accès à l'assainissement les plus faibles de la région. Cette situation s'explique par la faiblesse des interventions au niveau de ces localités mais aussi le nombre important de localités enclavées que comptent ces collectivités. Malgré les nombreuses interventions de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires techniques et financiers et autres acteurs territoriaux, 26% des ménages n'ont pas accès aux latrines, 39% des ménages disposent toujours de toilettes non améliorées. Le principal défi de la région est d'atteindre le taux de 75,2% d'ici à 2025

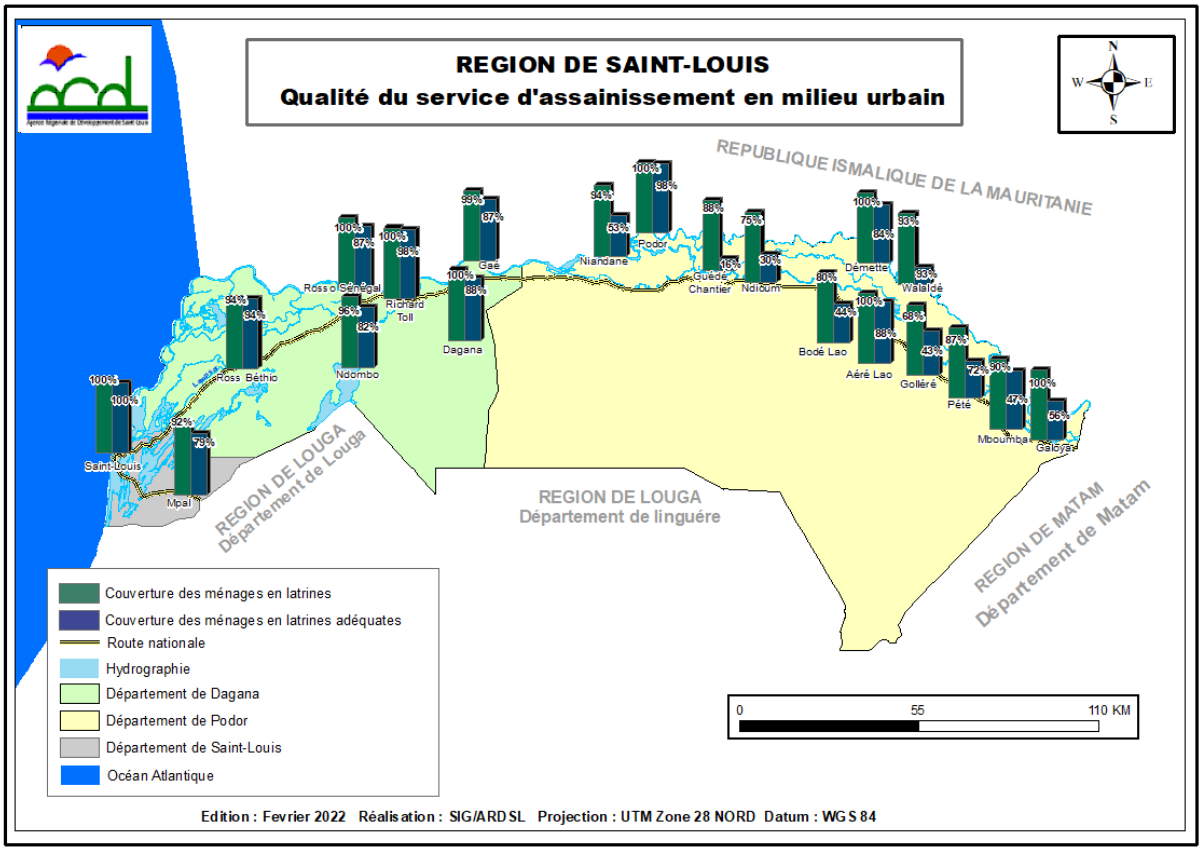
[1] Par assainissement amélioré on entend les installations hygiéniques qui permettent d'éviter que l'utilisateur et son environnement immédiat n'entrent en contact avec les excrétas.

conformément aux engagements du Sénégal dans le cadre de la SNAR (Stratégie nationale de l'assainissement en milieu rural) et d'arriver à un accès universel à l'horizon 2030 dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en matière d'assainissement et d'hygiène. Des efforts conséquents devraient être consentis au niveau des communes de Mbane, Boké Dialloubé, Dodel, Ndiayène Pendao, Madina Ndiathbé, Mbolo Birane, Guédé Chantier, Ndioum, Walaldé et Gamadji Saré pour relever leur taux d'accès à l'assainissement amélioré qui peine à atteindre les 40%.Le taux d'accès à l'assainissement amélioré est passé de 66% en 2017 à 61% en 2021

Carte 18: Accès des ménages à l'assainissement en milieu rural



Carte 19: Qualité du service d'assainissement en milieu urbain



• CHAPITRE 2 : LE MARKETING DE L'ASSAINISSEMENT COMME CONTRIBUTION A LA SNAR

Le gouvernement du Sénégal, qui s'inscrit dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2030 sur l'assainissement, a défini une nouvelle stratégie nationale de l'assainissement en milieu rural (SNAR) afin de garantir l'accès de tous à un assainissement.

La région de Saint-Louis est l'une des régions où le taux d'accès à l'assainissement est assez faible. Cette situation justifie la volonté et l'engagement de l'ARD et les CT à prendre des initiatives leur permettant de contribuer à la mise en œuvre de cette politique sectorielle de l'Etat.

Appuyées par l'Agence Régionale de Développement, le Partenariat, l'ONG GRET, les divisions régionales de l'assainissement et de l'hydraulique, les CT mettent en œuvre, depuis 2012, le projet d'Appui aux Initiatives des Collectivités en Hydraulique et Assainissement (AICHA)

pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région. Pour le sous-secteur de l'assainissement, la phase I du projet AÏCHA, achevée en 2015, est intervenue essentiellement sur le milieu scolaire. La phase II, mise en œuvre de 2016 à 2019, a permis d'expérimenter une nouvelle approche de promotion de l'assainissement domestique, à travers des actions de sensibilisation des populations et de marketing de l'assainissement. Cette nouvelle stratégie a été déroulée dans les communes de Ndiébène Gandiol et Guédé village qui ont eu les taux d'accès à l'assainissement les plus faibles (source ATLAS 2015). Cette phase pilote s'est déroulée avec des résultats assez probants mais aussi avec un certain nombre de difficultés. La phase 3 du projet AICHA envisage de consolider cette approche et les acteurs ambitionnent capitaliser la phase pilote.

C'est dans ce cadre que le consortium Fondation MON-3 et fondation Solidarité de l'université de Barcelone, l'ARD et de la DRA dans le cadre du projet de «promotion du droit à l'eau et à l'assainissement» dans la commune de Ndiébène Gandiol pour une expérimentation d'un lit planté de roseaux raccordé aux toilettes pour un traitement et réutilisation des eaux dans l'école de Ndiébène Gandiole, s'est proposé de financer cette capitalisation du marketing de l'assainissement. L'ONG MON-3 met en œuvre ce projet grâce au financement de la commune de San Feliu dans le cadre de son plan de coopération municipale pour le développement (2019-2021).

Cette présente étude a pour objet de faire le bilan de l'approche marché mis en œuvre dans les communes de Ndiébène Gandiol et de Guédé Village afin de tirer les leçons mais aussi de formuler des recommandations pour une bonne réussite de la prochaine intervention.

Recommandations d'ordre stratégique :

- Mettre en œuvre l'ATPC comme porte d'entrée au MA : Cette approche, ayant pour but de conscientiser et responsabiliser les populations pourrait être enchainée par le MA juste après la phase déclenchement qui est une phase d'appropriation, d'engagement et de recherche spontanée de solution.
- Mettre en place une stratégie pour doter les lieux publics d'infrastructures en assainissement à travers l'approche MA. Cette proposition pourrait être étudiée avec les CT et d'autres partenaires locaux pour son financement ;
- Instituer le payement avant livraison : Cette option éviterait les problèmes de recouvrement vécus par les opérateurs dans la phase test ;
- Explorer les Services Financiers Déconcentrés, le mécénat pour accompagner les financements de l'assainissement : L'exploration d'IMF et de partenaires locaux pourrait faciliter l'accès au crédit assainissement mais aussi l'accès des populations démunies à travers le mécénat et des subventions cachées ;
- Mettre en œuvre une stratégie de prise en charge des ménages démunis. L'identification et le plaidoyer envers les mécènes locaux pourraient faciliter l'accompagnement et le financement des ouvrages au profil des familles démunies.

-

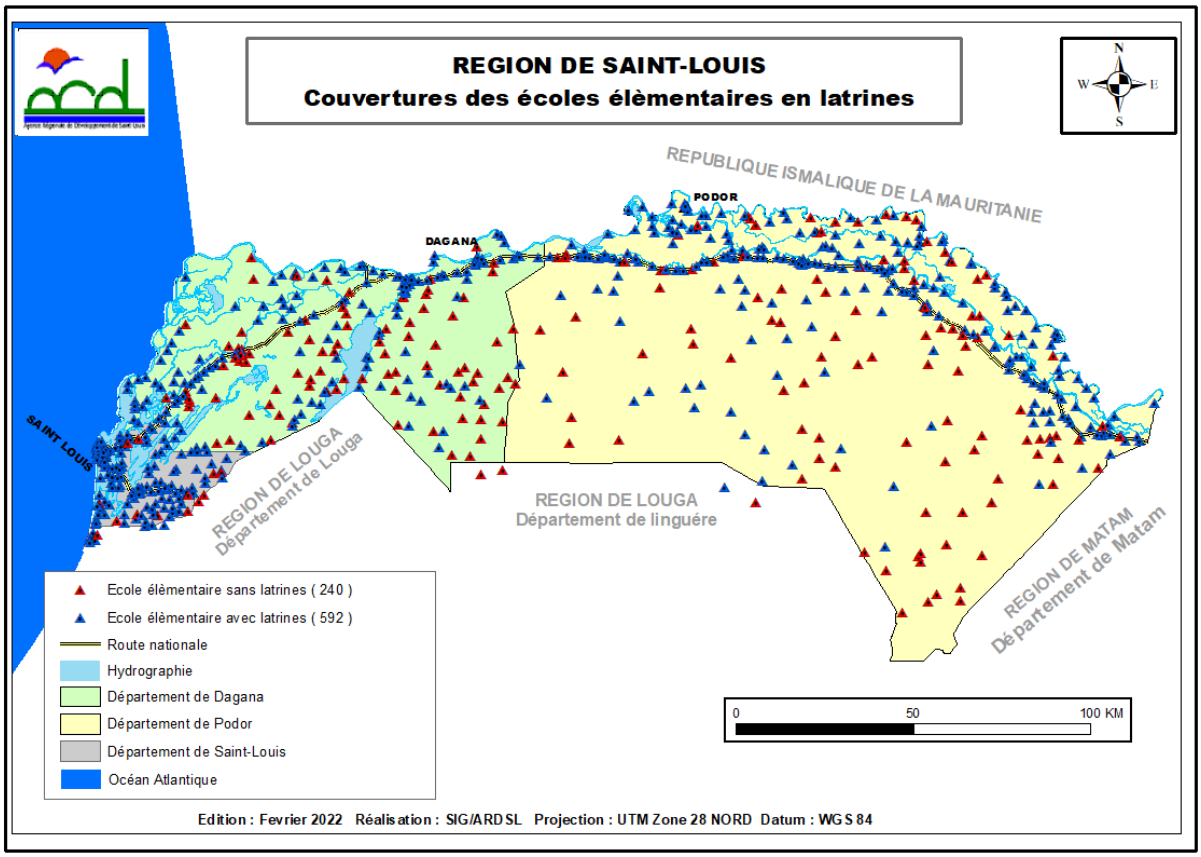
CHAPITRE 3 : COUVERTURE DES ECOLES ELEMENTAIRES EN BLOC D'HYGIENE

- Taux d'accès des écoles à l'assainissement

Le taux d'accès des écoles à l'assainissement est le rapport entre les écoles ayant une latrine sur le nombre total d'écoles. L'accès à l'assainissement est ainsi défini comme la présence de toilettes fonctionnelles dans l'école.

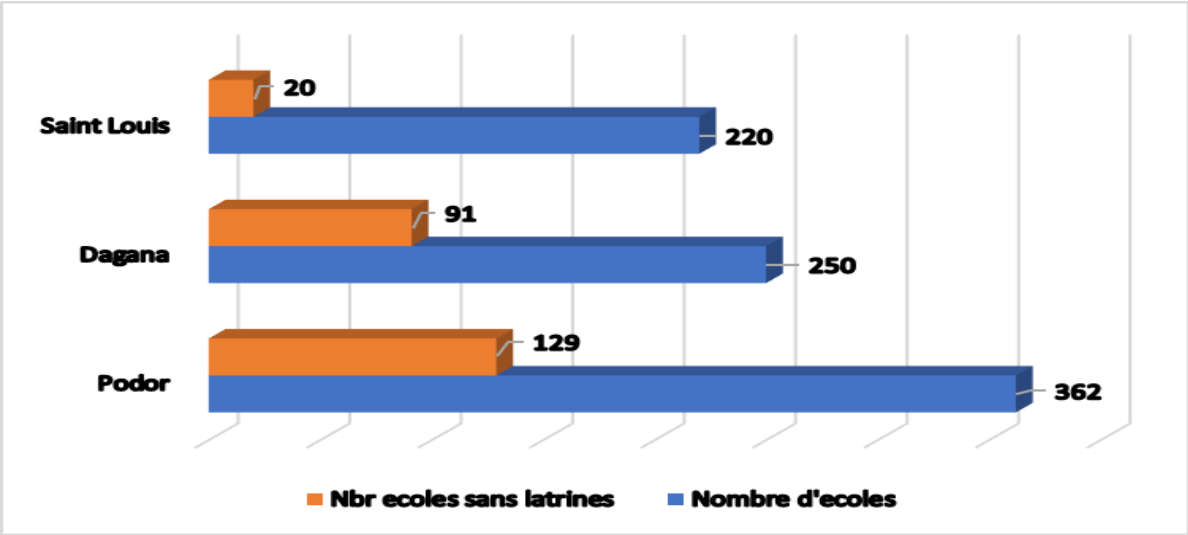
La région a un taux de couverture des écoles élémentaires en bloc sanitaire globalement satisfaisante de 71%. Elle enregistre ainsi un retard de 1,8 point par rapport au taux de couverture national de 72,8% des écoles disposant de latrines (toilettes). On note une légère évolution de ce taux d'accès régional de 1 point entre 2017 et 2021. Du point de vue de la répartition géographique, les établissements scolaires situés dans les zones rurales sont beaucoup plus touchés par le manque d'ouvrages d'assainissement du fait de la faiblesse des investissements consacrés à ce volet. De même, les anciennes communautés rurales, qui concentrent un nombre important d'écoles, doivent accorder beaucoup plus d'importance à la construction des latrines dans ces établissements.

Carte 20: Couverture des écoles élémentaires en latrines



Ainsi, les départements de Podor et de Dagana totalisent les plus grands nombre d'écoles ne disposant pas de latrines fonctionnelles. De fortes disparités sont également notées dans la couverture des écoles en latrines entre les départements. Le Département de Saint-Louis enregistre le taux le plus élevé avec 91% ; tandis que les départements de Podor et de Dagana ont chacun un taux d'accès de 64%.

Figure 2: Gap en matière de couverture des écoles en blocs sanitaires par Département



1 école sur 3 n'a pas accès à une latrine

- Ratio élèves par latrine

La région affiche un ratio de 69 élèves par latrine. On note une détérioration de la qualité du service d'assainissement dans les établissements sanitaires par rapport à 2014 où le ratio était de 63 élèves par bloc d'hygiène. En effet, seule une petite partie des écoles ayant des blocs sanitaires dispose d'un nombre de box suffisants au regard de la norme d'accès qui est de 1 box / 50 élèves. De plus, plus de la moitié des latrines recensées sont vétustes, dont une partie totalement inutilisable. Des efforts importants de remise à niveau de ces blocs sanitaires sont à faire afin de permettre aux élèves et au personnel enseignant de disposer d'un réel accès à

Figure SEQ Figure * ARABIC 3: Ratio élèves/Latrine par IEF

l'assainissement dans les établissements.

69 élèves partagent une latrine

• CHAPITRE 4 : ACCES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Eaux usées

Seules les communes de Saint-Louis et de Richard-Toll disposent de réseaux d'eaux usées sur le territoire régional. On dénombre au niveau de chacune des deux communes une station d'épuration, une station de traitement des boues de vidange et au total 12 stations de pompage dont 07 stations à Saint-Louis et 05 stations à Richard-Toll. Le nombre d'abonnés à ces réseaux se chiffrent à 12 655 dont 11 159 pour Saint-Louis et 1 496 pour Richard-Toll pour des linéaires de réseaux respectifs de 106 kilomètres et 41 kilomètres.

La commune de Saint-Louis bénéficie actuellement de deux importants programmes de réhabilitation et de renforcement du système de gestion des eaux usées. Il s'agit du projet d'Assainissement concerté, total et intégré du quartier de Guet Ndar (ACTING) financé principalement par l'Union européenne, la coopération décentralisée française (Eure, AESN) et l'Etat du Sénégal et du programme d'assainissement des 10 villes financé par l'État du Sénégal et la Banque ouest-africaine de Développement (BOAD).

Tableau 2: Situation du système de gestion des eaux usées de la région

Communes	Linéaires réseau EU (km)	Branchement réseau (u)	Stations de pompage	Stations traitement boues de vidange	Stations d'épuration
Saint Louis	106	11159	07	0	01
Richard Toll	41	1496	05	01	01
Total	147	12655	12	01	02

Source : Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) 2022

A côté de ce système d'assainissement collectif géré par l'Office Nationale de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), on note dans la plupart des communes un service de vidange des fosses domestiques assuré par des camions appartenant à des particuliers. Le coût de la vidange varie entre 10 000 et 25 000 FCFA. Ce marché des boues de vidange est toutefois confronté à un manque de structuration et à l'absence de sites adéquats de déversement des eaux usées domestiques. Les ménages non connectés aux réseaux d'égout et n'ayant pas accès à ce service, ont recours à la vidange manuelle où les excréments sont déversés dans des trous à ciel ouvert au niveau des rues ou à côté des fosses septiques.

La commune de Rosso Sénégal a ainsi une expérience pilote de gestion des eaux usées à travers la vidange mécanique. Elle a en effet mis en œuvre un dispositif de gestion des eaux usées domestiques dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Saint-Laurent Blangy et l'appui de l'Union Européenne.

- Eaux pluviales

La région n'est pas bien dotée en réseau d'évacuation des eaux pluviales. En effet, elle ne dispose que de 19 stations de pompage pour un linéaire de réseau d'eaux pluviales de 55,4 kilomètres. Ces réseaux sont implantés au niveau des grands centres urbains que sont Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et Podor. La commune de Saint-Louis dispose du plus grand dispositif de Richard-Toll.

Les autres communes de la région sont confrontées à un réel problème de gestion et d'évacuation des eaux pluviales. Certaines populations procèdent par évacuation manuelle avec des canalisations de fortune et des groupes motopompes.

Tableau 3: Situation du système de gestion des eaux pluviales de la région

Communes	Linéaires réseau EP (km)	Stations de pompage (u)
Saint Louis	31	14
Richard Toll	20	03

Dagana	0.5	01
Podor	3.9	01
Total	55.4	19

Source : ONAS 2022


Podor
Niandane
Guédé Chantier
Ndioum
Démette
Walaldé
Bodé Lao
Aéré Lao
Dodel
Golléré
Mboumba
Pété
Fanaye
Ndiaylène Peredao
Guédé Village
Gamadji Sarré
Dounga Lao
PODOR
Médina Ndiathbé
Méry
Boké Dialoubé
Mbolo Birane